



**MÉMOIRE DE LA CQCH PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024**

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Table des matières

Sommaire	3
Recommandation 1 : Financer le développement de logements communautaires	4
Recommandation 2 : Bonifier le financement du soutien communautaire.....	7
Recommandation 3 : Soutenir les rénovations immobilières	9
Recommandation 4 : Financer la réalisation des coopératives de propriétaires.....	11
Recommandation 5 : Soutenir les fédérations régionales par un financement récurrent	13
La Confédération québécoise des coopératives d’habitation (CQCH).....	14
Conclusion.....	15

Sommaire

Le Québec jongle avec d'importants défis en matière d'habitation. La CQCH formule cinq recommandations pour les prévisions budgétaires du gouvernement du Québec. C'est avec enthousiasme et conviction que nous présentons dans ce mémoire nos propositions d'action pour améliorer la situation du logement au Québec. Nous serons présents et actifs au côté du gouvernement pour mettre en application les initiatives proposées dans ce mémoire.

La CQCH s'engage à contribuer aux actions concrètes destinées à améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Elle le fait selon les principes de solidarité et d'inclusion qui l'habitent, mais aussi appuyée sur l'expertise qui a façonné sa crédibilité au cours des trois dernières décennies.

Afin de jouer son rôle de porte-parole nationale du mouvement coopératif en habitation, la CQCH propose au gouvernement du Québec une série de recommandations qui énoncent sa vision actuelle de l'habitation coopérative au regard des différents changements apportés récemment par le gouvernement. Ces recommandations font l'objet d'une rubrique détaillée sommairement dans la section suivante. Nous sommes disponibles pour en discuter, si vous avez besoin de plus de précisions.

1. Financer le développement du logement communautaire

La CQCH demande au gouvernement de prévoir les investissements importants de 500 millions par année. Ces montants doivent servir à financer la réalisation des nouvelles unités AccèsLogis Québec.

2. Bonifier le financement du soutien communautaire

La CQCH souhaite que l'État fournisse un financement annuel de 30 millions \$, dont 2,5 millions pour le réseau des coopératives d'habitation afin de répondre aux besoins importants en services communautaires.

3. Soutenir les rénovations immobilières

Considérant le nombre important d'unités coopératives exclues des programmes disponibles actuellement, il est nécessaire de doter ce nouveau programme de rénovation d'une somme de 100 millions par année.

4. Financer la réalisation des coopératives de propriétaires

La CQCH souhaite porter la capitalisation totale à 50 M\$ par année les cinq prochaines années.

5. Soutenir les fédérations par un financement récurrent

La CQCH souhaite un financement annuel de 2 millions par année aux fédérations de coopératives d'habitation en s'inspirant de la notion de contribution au secteur.

Recommandation

1 :

Financer le développement de logements communautaires

Pour enrayer la crise du logement de façon durable et structurée, il faut que le gouvernement du Québec s'engage dans un vaste plan de développement de l'habitation communautaire et sociale. De cette manière, le Québec pourra éventuellement faire face aux enjeux de revitalisation des régions, d'accueil des nouveaux arrivants et d'accessibilité aux logements dans toutes les régions administratives. D'ailleurs, ce chantier ambitieux devrait se retrouver à tous les niveaux du plan d'action de l'État pour revitaliser les petites municipalités, et ainsi éviter de perdre des services de proximité ou des industries importantes pour la communauté de ces villes et villages.

Les coopératives d'habitation veulent et peuvent faire leur part. Elles sont en mesure d'accueillir des ménages qui ont des besoins de se loger, qu'il s'agisse de ménages à faibles ou à modestes revenus. Le modèle coopératif offre non seulement un logement à juste prix, mais également un lieu de pouvoir sur son milieu de vie et de solidarité communautaire. Ces éléments sont essentiels pour le développement des communautés. Déjà, les coopératives d'habitation jouent un rôle précis et essentiel dans l'atteinte des objectifs de la Société d'habitation du Québec et souhaitent y contribuer davantage.

Plusieurs constats démontrent la capacité des coopératives d'habitation à contribuer à régler la crise du logement actuelle et à servir d'alternative crédible pour répondre aux besoins non comblés par le parc immobilier privé. Les taux d'inoccupation des logements sont presque nuls dans les coopératives d'habitation alors qu'ils oscillent entre 0.5% et 3.7% dans le parc immobilier québécois. De plus, les coopératives d'habitation ont la capacité de réguler les coûts de loyer qui se situent entre 75% et 95% du loyer médian permettant ainsi d'extraire le parc immobilier coopératif de la logique spéculative et inflationniste qui participe à la crise actuelle du logement.

De plus, une étude¹ récente du Conseil québécois de la Coopération et de la mutualité (CQCM) démontre un taux de survie plus élevé des coopératives en temps de crise. Pour preuve, 64 % des coopératives des différents secteurs d'activités survivent après cinq ans, comparativement à 35 % des entreprises québécoises privées et 44 % des coopératives sont toujours en service, contre 20 % des entreprises québécoises après dix ans d'exploitation.

Au-delà de ces constats, les chiffres sont plus alarmants pour une partie de la population québécoise qui fait face à diverses difficultés de logement. Au lieu de s'améliorer, la situation tend à se détériorer depuis les deux dernières années :

¹ CQCM, Rapport d'étude_ Taux de survie des coopératives, Faits saillants_15 mars 2022.

Le tiers des ménages locataires québécois doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu pour se loger. 14% y consacrent 50 % et plus tandis que 6 % y consacrent 80 % et plus de leur revenu.²

En plus de ces ménages qui font face à des difficultés à se loger convenablement, on observe une proportion importante de ménages dont le profil socioéconomique les rend particulièrement vulnérables :

- Les personnes vivant seules comptent pour le tiers des ménages québécois et pour la moitié des ménages locataires.
- 23% des ménages locataires se composent de personnes âgées de 65 ans et plus. La majorité de ces ménages consacre 30 % et plus de leur revenu au loyer.
- 14% de la population québécoise est issue de l’immigration. 40% de ces ménages récemment immigrés consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger.
- 13% des ménages locataires québécois sont des familles monoparentales dont 28 % de ces ménages consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger³.

À la vue de ces constats, il est nécessaire de maintenir le programme AccèsLogis Québec, qui a fait ses preuves depuis maintenant deux décennies. Ce programme a permis de répondre adéquatement aux besoins d’une diversité de ménages, notamment à faible et modeste revenu. Cela non seulement avec un toit, mais également avec une participation à la vie démocratique et le développement d’un milieu de vie enrichissant et sécuritaire.

La CQCH demande au gouvernement de prévoir les investissements importants de 500 millions par année pour soutenir le développement de l’habitation sociale et communautaire. Ces montants doivent servir à financer la réalisation des nouvelles unités AccèsLogis Québec.

Par ailleurs, en instaurant un règlement sur les revenus modestes dans le nouveau programme PHAQ, le gouvernement exclut toute une catégorie de ménages québécois pour qui l’accès à un logement à coût abordable est nécessaire. Cela risque de nuire au tissu social fièrement construit au cours des 50 dernières années notamment la mixité socioéconomique dans les coopératives d’habitation qui représente une force des projets développés dans le cadre des programmes gouvernementaux. Cette force repose sur le fait d’avoir accès à un milieu de vie composé d’une mixité de personnes, de profils et de cultures diversifiés. La mixité ne repose pas uniquement sur le fait d’avoir un loyer accessible financièrement et ne disparaît pas lorsque les revenus augmentent. Le gouvernement doit donc favoriser l’accès au financement des nouveaux programmes d’habitation PHAQ prévoyant des critères d’accessibilité plus flexibles pour répondre aux besoins d’une diversité de ménages.

La CQCH souhaite également que soit retirées les dispositions favorisant l’accès au financement du PHAQ au secteur privé au profit du secteur de l’habitation communautaire et sociale.

² Statistiques Canada, Recensement de 2016

³ Statistiques Canada, Recensement de 2021

Les différentes approches ont leur pertinence, elles doivent coexister. La SHQ doit soutenir le développement du logement permanent coopératif.

Financer le développement du logement communautaire et social

- La CQCH demande au gouvernement de prévoir les investissements importants de 500 millions par année pour soutenir le développement du logement communautaire et social.
- La CQCH demande que soit retirées les dispositions favorisant l'accès au financement du PHAQ au secteur privé au profit du secteur de l'habitation communautaire et sociale.
- La CQCH demande au gouvernement de revoir les critères relatifs aux revenus modestes prévoyant ainsi des critères d'accessibilité plus flexibles pour répondre aux besoins d'une diversité de ménages.

Recommandation Bonifier le financement du soutien communautaire

2 :

Le gouvernement du Québec nommait dans son discours inaugural, à la suite de l'élection générale, que le Québec doit innover et révolutionner le maintien des personnes âgées à domicile. Le gouvernement reconnaît qu'il « est idéal pour la personne de rester chez soi le plus longtemps possible ».

Nos membres le disent depuis déjà 20 ans. « *On ne déracine pas un vieil arbre.* » dit Gaston Michaud, membre fondateur de la première coopérative de solidarité pour aînés au Québec. Mais pour réussir ce défi, il faut accorder du soutien communautaire aux coopératives d'habitation. Celles-ci font le maximum pour soutenir les ménages, mais certaines activités doivent être financées et ne pas reposer uniquement sur la solidarité et l'entraide.

Au cours des 10 dernières années, les besoins en soutien communautaire se sont grandement accrus en raison du vieillissement de la population québécoise. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 21 % de la population québécoise en 2022⁴. Cette proportion se chiffre à 8 % pour le groupe des 75 ans et plus. Suivant les projections, la proportion des 65 ans et plus devrait atteindre en 2031 plus du quart de la population québécoise et celle des 75 ans et plus atteindra 13%.

Parmi les ménages résidant en coopérative d'habitation⁵, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 13 % en 1987 à 30 % en 2017, puis à 35% en 2022. Les 75 ans et plus représentent quant à eux 11 % des membres de coopératives d'habitation québécoises.

Cette progression du vieillissement de la population doit être soutenue par un financement adéquat en soutien communautaire, notamment au sein des coopératives d'habitation. Par conséquent, les sommes allouées actuellement ne permettent pas de répondre aux objectifs de l'actuel Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire. Un grand nombre de ménages locataires d'un logement communautaire et social ayant des besoins de plus en plus croissants, ne peuvent actuellement bénéficier de ce soutien en raison du manque de ressources. Un financement minimum de 30 millions de dollars par année, dont 2,5 millions pour les coopératives d'habitation, s'avère nécessaire, réaliste et incontournable pour assurer à court terme une application cohérente du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire, notamment au sein des coopératives de solidarité en habitation. Ce montant devrait répondre aux objectifs du Cadre de référence et ainsi être en mesure de maintenir les ménages dans leur domicile le plus longtemps possible. En effet, il faut prévoir une proportion juste et équitable pour les coopératives d'habitation afin de soutenir les aînés dans leur maintien à domicile à travers un continuum de services et de soins adaptés à domicile.

⁴ Institut de la statistique du Québec (ISQ), Bilan démographique du Québec, 2022

⁵ CQCH, Enquête sur le profil socioéconomique des membres de 1987, 2012, 2017 et 2022

Grâce au financement du soutien communautaire, les fédérations des coopératives d'habitation seront en mesure de participer aux activités structurantes et aux animations dans les milieux composés de locataires de toutes les tenures. Les membres des coopératives d'habitation peuvent collaborer avec les locataires de HLM et d'OBNL en habitation pour réaliser des projets collectifs dynamisant le quartier, brisant l'isolement et amenant une meilleure qualité de vie.

Aussi, ce soutien communautaire auprès des coopératives d'habitation assurera une meilleure identification des besoins spécifiques et ainsi contribuera à y répondre avec le soutien des fédérations régionales et de la CQCH.

La CQCH est convaincue de la pertinence du modèle coopératif pour le maintien à domicile des aînés et souhaite que le gouvernement soutienne financièrement les initiatives de soutien communautaire et de soins de santé permettant aux coopératives d'offrir un continuum de services et de soins de manière à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible. En effet, les projets de coopératives pour aînés, développés partout au Québec, démontrent leur efficacité financière, leur dynamisme dans leur milieu respectif et la longévité des membres qui maintiennent leur autonomie personnelle.

Bonifier le financement du soutien communautaire

- Fournir un financement annuel de 30 millions \$, dont 2,5 millions \$ pour le réseau des coopératives d'habitation, afin de répondre aux objectifs du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire et ainsi être en mesure de maintenir à domicile les aînés le plus longtemps possible.
 - Prévoir une proportion juste et équitable du financement pour les coopératives d'habitation afin de soutenir les aînés dans leur maintien à domicile à travers un continuum de services et de soins adaptés dans leur milieu de vie.

Recommandation Soutenir les rénovations immobilières

3 :

Le secteur de la construction figure parmi les enjeux importants pour le Québec et se trouve identifié clairement par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) dans son discours inaugural de l'automne 2022. Le domaine de la construction joue un rôle crucial sur la santé immobilière de nos coopératives d'habitation. Ces dernières abondent dans le sens du gouvernement quand celui-ci suggère de créer des nouvelles pratiques ou des approches innovantes en matière de construction.

Les coopératives d'habitation se sont dotées d'outils performants pour connaître et gérer les travaux de rénovation à effectuer pour maintenir les loyers abordables de génération en génération tout en contribuant à assurer leur pérennité. La Loi sur les coopératives encadre ce fonctionnement. Elle a d'ailleurs servi d'inspiration pour sécuriser les organismes à but non lucratif en habitation.

De plus, les coopératives peuvent compter sur le service d'inspection immobilière des fédérations, reconnu par la SHQ ainsi que par la SCHL, pour obtenir un portrait juste de la santé immobilière de leurs actifs immobiliers. La CQCH et ses fédérations disposent d'ailleurs d'un portrait global des besoins.

Des interventions sont toutefois nécessaires pour maintenir la qualité du parc. Ces interventions doivent être soutenues par des programmes de financement.

Actuellement, le gouvernement fédéral offre un appui financier, qui est limité, pour la rénovation du parc immobilier communautaire fédéral. Pour les organismes ayant participé au Fond québécois d'habitation communautaire (FQHC), le Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire (PPPIC) peut leur octroyer une partie des fonds nécessaires. L'enveloppe RAM destinée au parc HLM public et privé, dont bénéficient les coopératives d'habitation du Programme sans but lucratif-privé (PSBL-P), pallie certains des besoins de rénovation.

Cependant, un nombre important de coopératives sont exclues de ces programmes, risquant ainsi de mettre en péril leur pérennité. Le tableau suivant présente le potentiel de logements à rénover pour maintenir un parc locatif coopératif en santé :

Région	Nombre de coopératives	Nombre d'unités
Coop Habitat	6	463
Programmes article 27 et 61	97	1 983
Programme article 95	626	11 202
PIQ	96	799
PSBL-P	87	1 418
Programme fédéral PHI	275	4 803
PARCO	38	605
Logement Abordable Québec	29	1 089
AccèsLogis Québec	281	10 372

Source : CQCH, 2022

Un programme spécifique à la rénovation de tout le parc immobilier coopératif ayant besoin de travaux jouerait un rôle déterminant aux efforts de maintenir et d'augmenter la présence de

logements à loyer modeste et modique. Il serait nécessaire de doter ce nouveau programme de rénovation d'une somme de 100 millions par année.

Soutenir les rénovations immobilières

- Considérant le nombre d'unités coopératives exclues des programmes disponibles actuellement, il est nécessaire de soutenir un nouveau programme spécifique de rénovation d'une somme de 100 millions de dollars par année.

Recommandation

4 :

Financer la réalisation des coopératives de propriétaires

L'accession à la propriété : un retard à combler pour le Québec. Cet état de fait ne semble pas près de s'améliorer, si on considère les opinions d'experts de la SCHL et des grandes institutions financières québécoises. Les chiffres du dernier recensement général de la population de Statistique Canada en 2021 sont très illustratifs à cet égard. Pour la première fois de son histoire, en 2021, le taux de propriété au Québec a diminué de plus de 1%⁶. Les hausses de prix des propriétés des deux dernières années sont le plus grand facteur qui explique cette baisse. Ces chiffres démontrent la nécessité de trouver une alternative au marché privé de l'accès à la propriété en rendant l'hypothèque abordable. C'est ce que propose la CQCH grâce à son modèle de coopératives de propriétaires. En effet, le Mouvement des coopératives d'habitation a développé une formule innovante qui favorise l'accès à la propriété pour les ménages à revenu moyen. Plusieurs années de travail menées par la CQCH, accompagnée d'experts financiers, juridiques et politiques ont permis de développer ce modèle. La collaboration récente avec le Fond Coop Accès Proprio (FCAP), Fondation et la SHQ a été fructueuse pour démontrer la faisabilité du modèle. Quant à elle, la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE) a hautement participé à démontrer sa viabilité grâce à la réalisation des premiers projets.

En effet, sous l'impulsion du gouvernement du Québec qui a prévu le financement nécessaire à son démarrage, soit 5M \$ dans le cadre du budget 2017-2018, les premiers projets ont vu le jour. Plus récemment, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement a confirmé sa confiance et investi un montant de 45 M \$. Cet investissement permettra de réaliser 1 000 unités de coopératives de propriétaires partout au Québec. Voici le résumé des projets en attente d'être réalisés.

Régions	Nombre de coopératives	Nombre d'unités
Capitale-Nationale	4	120
Chaudière-Appalaches	1	260
Estrie	4	111
Laval	1	150
Mauricie	1	25
Montérégie	1	50
Montréal	1	150
Outaouais	4	100

La CQCH souhaite donc procéder à une troisième phase de capitalisation compte tenu de l'ampleur des besoins et de la forte demande. Le soutien du gouvernement est essentiel. La CQCH souhaite porter la capitalisation totale à 50 M \$ par année d'ici les cinq prochaines années. L'utilisation de ces fonds sera conditionnelle à la participation du secteur privé pour un montant équivalent. Il est d'ailleurs important de souligner que Fondation, notre partenaire financier privé qui a procédé aux

⁶ Passant de 61% en 2016 à 60% en 2021. Statistiques Canada_2021

capitalisations précédentes, a déjà manifesté son intérêt en janvier 2023 de participer à la troisième phase de capitalisation.

La CQCH, toujours prête à innover pour mieux répondre aux besoins de ses membres et de la population québécoise tout en jouant un rôle important d'engagement envers la communauté, appuie le développement des projets via son implication au sein de le Fond Coop Accès Proprio (FCAP) tout en développant les outils de planification et de suivis pour les fédérations. Ces derniers vont rapidement devenir incontournables pour l'encadrement de la gouvernance, de la vie associative et de la gestion de ces coopératives de propriétaires.

Financer la réalisation des coopératives de propriétaires

- Poursuivre le déploiement du programme d'accès à la propriété coopérative de la CQCH en demandant au gouvernement de porter la capitalisation totale à 50 M \$ par année pour les cinq prochaines années.

Recommandation

5 :

Soutenir les fédérations régionales par un financement récurrent

Il est essentiel de soutenir les différents réseaux, notamment les fédérations de coopératives d'habitation pour venir en aide aux projets développés grâce aux fonds gouvernementaux, et cela à toutes les étapes de leur existence. Des services doivent être livrés aux membres des coopératives, au moindre coût possible pour les organismes. Il faut soutenir les fédérations pour qu'elles soient présentes et soutenantes.

La CQCH recommande au gouvernement de maintenir un soutien financier au secteur coopératif, tant avec les nouveaux programmes d'habitation qu'avec les programmes existants. Il faut donc soutenir les réseaux de coopératives d'habitation sur le long terme en finançant, sur 5 ans, à hauteur de 400 000\$ pour la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et à hauteur de 200 000\$ par année pour chaque fédération membre.

Ce financement permettrait à la CQCH et aux fédérations régionales de prendre en charge les opérations de soutien aux coopératives d'habitation. Il est primordial de maintenir un mécanisme de distribution équivalent à la contribution au secteur (1 % du coût total de réalisation des projets), de telle sorte que les fédérations soient en mesure de sécuriser leurs prévisions budgétaires sur plusieurs années.

Avec l'arrivée des nouveaux programmes d'habitation PHAQ, FTQ et Desjardins, il est important de financer efficacement les fédérations régionales qui sont amenées à gérer les coopératives d'habitation.

Soutenir les fédérations régionales de coopératives par un financement récurrent sur plusieurs années

- Fournir un financement annuel de 400 000\$ pour la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et de 200 000\$ par année pour chaque fédération membre, sur cinq ans pour accompagner l'ensemble de leurs membres sur l'ensemble du territoire du Québec.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)

Créée en 1987, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) regroupe sept fédérations régionales de coopératives d'habitation présentes dans la majorité des régions du Québec. Elle intervient également auprès des coopératives d'habitation situées dans les régions où l'on ne retrouve aucune fédération affiliée.

La mission de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) est de valoriser tout modèle coopératif en habitation, exempt de spéculation immobilière et foncière, et de favoriser le développement de l'entrepreneuriat social de ses membres. La CQCH est le leader, le promoteur et le porte-parole national du Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

La CQCH regroupe sept fédérations de coopératives d'habitation que sont :

- La Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec (FECHMACQ)
- La Fédération des coopératives d'habitation montérégiennes (FECHAM)
- La Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais (FIHAB),
- La Fédération des coopératives d'habitations de Québec, Chaudière-Appalaches (FECHAQC)
- La Fédération des coopératives d'habitation du Saguenay–Lac-Saint-Jean (FECHAS)
- La Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE)
- La Fédération des coopératives d'habitation de Lanaudière, des Laurentides et de Laval (FECHALLL)

Ainsi que

- La Fédération CHARM de Montréal
- Les coopératives d'habitation en régions non fédérées du Québec

Ses principaux mandats consistent à développer et à promouvoir la formule coopérative en habitation, à agir à titre de maître d'œuvre du Mouvement québécois des coopératives d'habitation et à offrir des services aux fédérations afin que ces dernières fournissent aux membres de coopératives d'habitation l'information et les services requis pour assurer une saine gestion de leurs immeubles et pour améliorer leurs conditions de logement.

Conclusion

Experte et chef de file en habitation coopérative au Québec, la CQCH mobilise l'ensemble des acteurs du mouvement autour de la pérennité du parc immobilier coopératif. Ce sont environ 150 employés dans différentes fédérations et de la CQCH qui œuvrent chaque jour à offrir des services à plus **1300** coopératives logeant environ **60 000** personnes au Québec dans **30 000** logements destinés aux ménages aux revenus modestes.

La CQCH croit fermement pouvoir contribuer au maintien et au développement du parc immobilier coopératif. Portées par le principe coopératif d'engagement envers sa communauté, les fédérations et les coopératives du mouvement veulent agir concrètement pour améliorer la qualité de vie des ménages coopératifs au Québec.

Le présent mémoire expose quatre recommandations au gouvernement du Québec. Celles-ci engagent non seulement l'État québécois, mais aussi la CQCH et ses membres. En donnant une attention particulière à ces recommandations, et en accordant le financement demandé, le gouvernement s'adjoindra un allié fidèle, ancré dans la société civile et porteur de solutions concrètes à la crise du logement.

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

www.cooperativehabitation.coop

**MÉMOIRE DE LA CQCH PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024**



**CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION**